

t je vous remercie, je me dois d'apporter les renseignements suivants.
ité composée de :

sous-sol + la jouissance exclusive du jardin commun situé à l'arrière du

1er étage + cave + emplacement de parking

2ème étage + cave + emplacement de parking

3ème étage + cave

gérer au régime légal de la copropriété forcée des immeubles divisés tel
-3 et suivant du Code Civil.

est la suivante :

une estimation des frais communs pour l'exercice en cours et des acomptes
2ème semestre en fonction des quotités.

Les frais communs est établit et est déduit des acomptes versés.

Le montant de l'acompte 2023 est de 2.695,59 €

Il n'y a pas de fond de réserve. Si nous devons faire face à une grosse dépense,
nous sommes en fonction de ces quotités

et les décisions des copropriétaires et il nous semble pas nécessaire de provoquer des assemblées

Je vous remercie de la présente et reste à votre écoute pour tout renseignements

Cordialement,
Vos distingués.